

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR
CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-
VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE NOVEMBRE 2026

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la Cour d'appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Limoges en date du 18 novembre 2026, nous désignant pour présider la Cour Criminelle Départementale de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois de novembre 2026 au mercredi 18 novembre 2026 à 09 heures 00.

Vu les articles 380-16 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

***Mercredi 18 novembre 2026 à 09 heures 00, Jeudi 19 novembre 2026 à 09 heures 00 et
Vendredi 20 novembre 2026 à 09 heures 00***

C-G N

Maître Corinne ROBERT (Barreau de Limoges)

libre sous contrôle judiciaire

**Accusé de : VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE ÉTANT OU AYANT ÉTÉ CONJOINT, CONCUBIN
OU PARTENAIRE LIÉ À LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ, faits commis du 1er
janvier 2022 au 14 octobre 2022 à LIMOGES**

PARTIE CIVILE

- F A

Maître Anne-Sophie TURPIN (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 29 mai 2026

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE

Corinne MATHON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.